



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2024

N°2024_150

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La délibération budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	200 000 €	331 500 €
Recettes	200 000 €	331 500 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

- En dépenses :
 - L'ajustement à la baisse des frais de personnel pour -140 000 € soit un total alloué au chapitre 012 de 9 160 000 €
 - Une enveloppe supplémentaire sur le chapitre 011 intégrant les réparations de véhicules et l'enquête publique sur le règlement local de publicité compensé par l'abandon de la deuxième phase d'étude sur une cuisine centrale intercommunale et l'ajustement de l'enveloppe de formations « informatique »
 - La baisse de la subvention d'équilibre au budget du centre communal d'action sociale de 30 000 € soit un total versé pour l'année 2024 de 165 500 € (195 500 € voté en séance du conseil municipal du 20 décembre 2023)
 - La baisse de la subvention d'équilibre au budget de la Résidence autonomie les Arcades de 80 000 € soit un total versé pour l'année 2024 de 68 100 € (148 100 € voté en séance du conseil municipal du 20 décembre 2023)
 - Une baisse de 200 000 € sur les dotations aux amortissements permettant d'ajuster au mieux les crédits en fonction des amortissements au prorata temporis des entrées d'actifs sur l'exercice 2024 (somme inscrite également en recette d'investissement)
- En recettes :
 - Les remboursements du trop versé de cotisations à la mutuelle nationale territoriale (MNT) pour 170 000 € et les reversements de la caisse des dépôts en lien avec les fonds nationaux de compensation du supplément familial de traitement des années 2021 à 2023 pour 30 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre par un ajustement à la hausse du virement à la section d'investissement de 650 000 € (soit un total de 1 308 232.72 € budgétés).

Pour la section d'investissement, sont en outre intégrés les éléments suivants :

- En dépenses :
 - La réduction de 130 000 € des subventions d'équipement versées au Syseg pour les travaux d'eaux pluviales selon le réalisé 2024
 - L'ajustement des crédits de paiement 2024 sur l'opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville pour - 30 000 €
 - Le remboursement d'une taxe d'aménagement perçue à tort de 75 000 €
- En dépenses et recettes :
 - L'opération comptable de bascule des frais d'étude au chapitre 041 (+/- 400 000 €), permettant de rattacher les frais d'études au compte de travaux
- En recettes :
 - Le décalage à 2025 de la cession de la maison située rue de l'industrie pour 230 000 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement à la hausse du virement de la section de fonctionnement de 650 000 € (soit un total budgété de 1 308 232.72 €) ainsi que la baisse de l'emprunt d'équilibre de 288 500 € (soit un total budgété ramené à 932 308.51 €).

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER la délibération budgétaire modificative n°2 2024 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 tel que présentée en séance et jointe en annexe, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	200 000 €	331 500 €
Recettes	200 000 €	331 500 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

